

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **13 mai 2024**.

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara
Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P.,
SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C.,
LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Travaux d'amélioration des accotements de voiries communales
Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de € 750.000,00) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 28 août 2023 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux d'amélioration des accotements de voiries communales" à HIT - Arrondissement de Tournai, 15, Rue Madame à 7500 Tournai ;

Considérant le cahier des charges N° AC/1160/2023/0036-2 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, HIT - Arrondissement de Tournai, 15, Rue Madame à 7500 Tournai ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 441.335,95 hors TVA ou € 534.016,50, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42101/731-60 (n° de projet 20230018) ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 29 avril 2024, le directeur financier a remis un accord favorable en date du 29 avril 2024 ;

DECIDE à ... :

Art 1er : D'approuver le cahier des charges N° AC/1160/2023/0036-2 et le montant estimé du marché "Travaux d'amélioration des accotements de voiries communales", établis par l'auteur de projet, HIT - Arrondissement de Tournai, 15, Rue Madame à 7500 Tournai. Les conditions sont fixées comme prévu au

cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 441.335,95 hors TVA ou € 534.016,50, 21% TVA comprise.

Art 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42101/731-60 (n° de projet 20230018).

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

N. BAUDUIN.

P. WACQUIER.